

DROITS DES PERSONNES HOSPITALISÉES

DÉVELOPPEZ VOS COMPÉTENCES PAR LA FORMATION



PUBLIC CONCERNÉ

Tout professionnel exerçant en établissement de santé

PRÉREQUIS

Pas de prérequis exigés pour cette formation

PROFIL DE L'INTERVENANT

Juriste

COMPÉTENCES VISÉES

- Savoir considérer et faire considérer la personne hospitalisée comme « sujet » par une connaissance exacte de ses droits
- Respecter et faire respecter les droits et libertés des personnes et notamment le droit à l'information, dans le contexte de la qualité des soins et de la démarche éthique

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

SAVOIR

- Connaître les différents droits du patient tels qu'énoncés dans la loi du 4 mars 2002, dans la charte de la personne hospitalisée de 1995 et les lois Leonetti et Leonetti-Claeys
- Appréhender de manière concrète leur importance et les enjeux juridiques qui y sont associés

SAVOIR-ÊTRE

- Faire sien le principe de respect scrupuleux des droits du patient et de l'utilisateur du système de santé

SAVOIR-FAIRE

- Initier une remise en question des pratiques

ÉLÉMENTS DE CONTENU

Les droits du patient

- L'évolution du dispositif légal relatif aux droits du patient
- Les droits fondamentaux de la personne
- Les droits des usagers du système de santé

Le dossier du patient

- La place du dossier du patient en établissement de santé
- Le droit d'accéder à son dossier reconnu au patient

Analyse des pratiques et/ou des procédures institutionnelles

- Les pratiques en matière de respect des droits du patient
- Les pratiques en matière de gestion du dossier du patient

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés du formateur : afin de faciliter l'appropriation des connaissances par les participants, chaque apport théorique sera illustré par des exemples pratiques en lien avec le quotidien des professionnels
- Analyse de la pratique professionnelle : la formation doit permettre aux professionnels d'analyser et d'évaluer leurs pratiques en fonction des apports du formateur
- Échanges : une large place sera faite aux échanges, permettant ainsi aux professionnels d'avoir une réponse aux questions qui se posent au quotidien
- Travaux en sous-groupe : un temps de la formation sera consacré à la réflexion sur des cas pratiques élaborés par le formateur en amont et/ou apportés par les participants
- Remise de documents : la documentation remise contiendra les principales dispositions légales ainsi qu'une bibliographie



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un processus évaluatif complet de la réussite des objectifs de la formation :

• Recueil écrit et oral des attentes

• Feed-back tout au long de la formation

• Évaluation des connaissances acquises en fin de formation



• Bilan oral de la formation
Questionnaire de satisfaction

• Compte rendu individuel du formateur
(envoyé à l'établissement)

Le client dispose d'un interlocuteur pour échanger à tout moment sur l'ingénierie de la formation, les objectifs, les modalités de réalisation et d'organisation, les conclusions de la formation.

DÉLAIS D'ACCÈS ET ACCESSIBILITÉ AU PUBLIC

- **Pour nos formations INTRA**, les délais d'accès à la formation et l'accessibilité des publics en situation de handicap sont définis par l'établissement accueillant.
- **Pour nos formations INTER**, le planning de nos formations est accessible sur le site de l'IRFA et permet l'inscription et l'entrée en formation des publics jusqu'à la veille du démarrage de l'action.

L'ensemble de nos lieux d'accueil sont accessibles aux personnes en situation de handicap, par ailleurs un référent handicap est identifié au sein de l'organisme.

TARIFS

L'IRFA est exonéré de TVA en application de l'article 261-4-4° du Code Général des Impôts.

- **Pour nos formations Intra** : à titre indicatif, 1250 euros par jour selon les besoins de l'établissement et le profil du formateur, pour un groupe de 15 personnes maximum.
- **Pour nos formations Inter** : 480 euros.



UN PROJET DE FORMATION DANS VOTRE RÉGION ?

Contactez-nous pour une mise en relation avec nos conseillers et responsables de formation



02 33 29 66 51



infos@irfa-formation.fr